

Webinaire

Présentation du Guide sur les Droits Humains dans le Capital-Investissement

Mercredi 17 janvier 2024



Le webinaire commence
dans quelques instants

A l'ordre du jour

Webinaire animé par : **Déborah Rajaosafara** (Commission Sustainability - Cerea),
Farid Baddache et **Solène Renard** (Ksapa)

- **9h00** : Introduction
- **9h05** : Comment naviguer dans la complexité des droits humains ?
 - ⋄ Taxonomie européenne et principe « DNSH », CSRD et normes ESRS : de la théorie à la pratique
 - ⋄ Présentation de la Boîte à Outils des droits humains
- **9h30** : Retours d'expérience sur un cas du livrable et/ou situations de dossiers liées aux enjeux des droits humains, avec **Sylvie Le Bras** (Arkéa Capital) et **Céline André** (Eiffel IG)
- **Q&A**

Mercredi 17 janvier 2024

Présentation du Guide
sur les Droits Humains
dans le Capital-
Investissement

Nos intervenants



**Déborah
Rajaosafara**

Responsable de
la coordination
du GT
Durabilité de la
Commission
Sustainability



**Farid
Baddache**

CEO chez
Ksapa



**Solène
Renard**

Consultante en
développement
durable et droits
humains chez
Ksapa



**Sylvie
Le Bras**

Responsable
ESG chez Arkéa
Capital



**Céline
André**

Directeur chez
Eiffel Essentiel

Mercredi 17 janvier 2024

**Présentation du Guide
sur les Droits Humains
dans le Capital-
Investissement**

Le GT « Durabilité dans la chaîne de valeur »

- **Objectif du GT :** Accompagner les sociétés de gestion dans la compréhension et l'intégration des enjeux liés aux droits humains, guider les équipes d'investissement dans la mise en œuvre de la réglementation européenne et dans l'accompagnement des entreprises

- **Membres actifs :**



- **Support :** 

- **Travaux :** **Boîte à outils Droits Humains**

Mercredi 17 janvier 2024

Présentation du Guide
sur les Droits Humains
dans le Capital-
Investissement

Le principe DNSH et les responsabilités en matière de droits humains

Le but du principe DNSH ("Do no significant harm") est d'éviter les investissements et les réformes qui causeraient un préjudice significatif à l'environnement et d'encourager les investissements et les réformes conformes aux politiques et stratégies environnementales de l'Union européenne (taxonomie, règlement SFDR...).



OBJECTIF DU PRINCIPLE DNSH

Les régulateurs de l'UE ont introduit le principe de 'Ne pas causer de préjudice significatif' (DNSH) pour **prévenir les processus d'investissement menant à des violations des droits humains** et garantir une transition verte de l'économie de l'UE qui respecte les droits humains.

Exemple : projets de parcs éoliens érigeant des éoliennes avec une sécurité médiocre et des conditions de vie douteuses pour les travailleurs.

COMMENT LES REGLEMENTATIONS DE L'UE FONT REFERENCE AU "DO NO HARM"

1

Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers

Selon l'article 2(17), les investisseurs affirmant avoir réalisé un 'investissement durable' doivent démontrer que :

- Il s'agit d'un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social,
- L'investissement ne porte pas significativement atteinte à des objectifs sociaux ou environnementaux et
- Les entreprises bénéficiaires d'investissements suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

2

Taxonomie de l'UE pour les activités durables

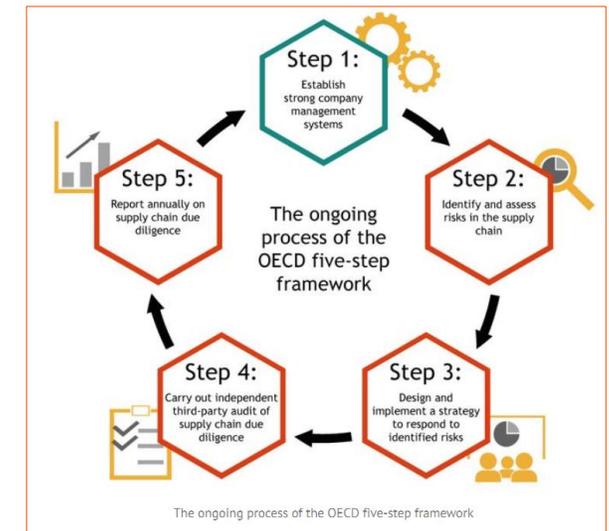
Pour qu'une entreprise bénéficiaire d'investissements démontre que son chiffre d'affaires, ses dépenses d'investissement ou ses dépenses d'exploitation sont alignés sur la Taxonomie, elle doit démontrer qu'elle contribue de manière substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux, et ne porte atteinte à aucun des autres.

3

Les indices alignés avec l'Accord de Paris

Dans le Règlement sur les Indices de Référence, l'[Article 19b](#) stipule que les sociétés incluses dans les indices de transition climatique ne peuvent pas porter significativement atteinte à d'autres objectifs ESG.

Méthodologie en 5 étapes de l'OCDE sur le devoir de diligence



Les lignes directrices de l'OCDE permettent aux entreprises et aux investisseurs d'être conformes aux principes de DNSH et d'éviter le greenwashing

Implications clés de la Diligence raisonnable en matière de Droits humains pour les Investisseurs

Les droits humains gagnent du terrain



Pressions réglementaires

- + de 2000 poursuites transnationales de premier plan (et la jurisprudence associée dans de nombreux pays)
- La SFRD, la Taxonomie de l'UE & les directives obligatoires de l'UE CS3D / CSRD à venir...
- Plus de 50 pays travaillant sur des Plans d'Action Nationaux sur les Entreprises et les Droits humains
- Ordonnances américaines de refus de mainlevée (Withhold-Release Orders) (cacao importé de Côte d'Ivoire, coton provenant de la Province du Xinjiang, gants en latex de Malaisie...)



Pressions exercées par les entreprises

- Implications des droits humains pour les dépenses d'exploitation (Opex) et les dépenses d'investissement de capital (Capex)
- Des appels sectoriels en faveur d'une Diligence raisonnable obligatoire.



Pressions financières

- Les PRI publient de nouvelles recommandations à l'intention des institutions membres pour promouvoir les Droits humains
- Diverses coalitions d'investisseurs ont appelé à la Diligence raisonnable en matière de Droits humains, tout comme des alliances commerciales, renforçant ainsi mutuellement une action concertée.

FINANCE REGULATORY 07 JUN 2022

ESMA takes aim at greenwashing and SFDR disclosures just got (indirectly) stricter

What is Westpac accused of, and how is this related to child exploitation? - explainer

The most damaging allegation relates to money that a dozen bank customers paid to people in the Philippines

Joint position paper on the EU's policy and regulatory approach to cocoa



story

Boohoo: Investors drop fast fashion brand over allegations of labour rights abuses in supply chains

Investors with US\$5 trillion call on governments to institute mandatory human rights due diligence measures for companies

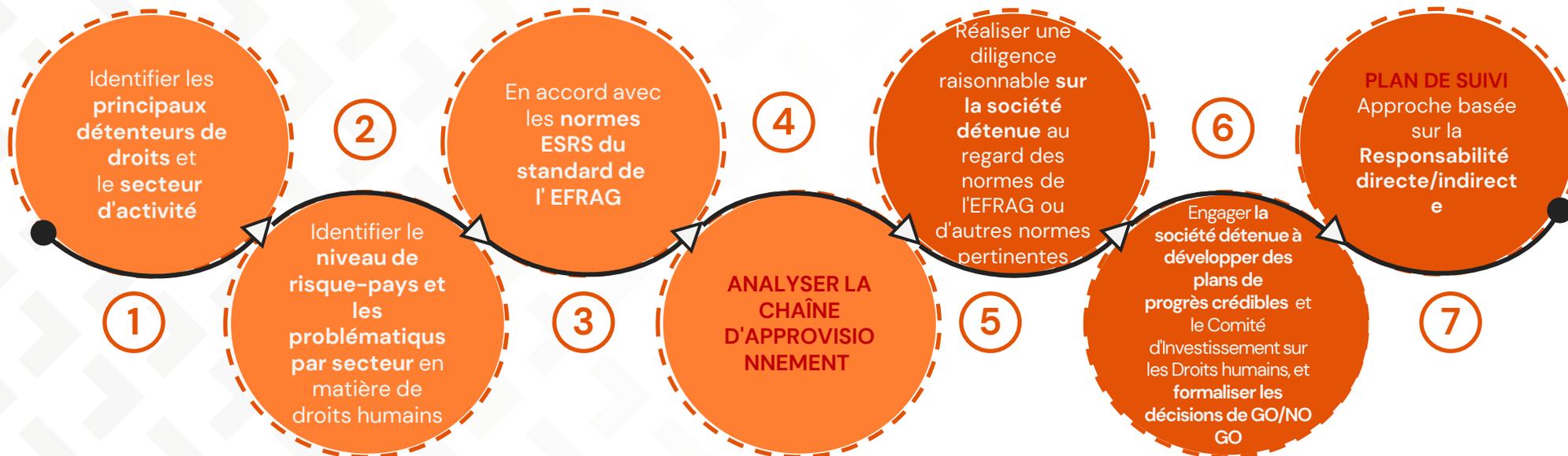
Why and how investors should act on human rights

22 October 2020

Principales conclusions du GT « Durabilité dans la chaîne de valeur »

1^{er} NIVEAU: SÉLECTIONNER ET PRIORISER LES RISQUES DE DROITS HUMAINS & ENGAGER LE MANAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUE

2nd NIVEAU : DÉVELOPPER UNE DILIGENCE RAISONNABLE SUR LES INCIDENCES NÉGATIVES RÉSIDUELLES & PLAN DE SUIVI



ETAPE 1



ETAPE 2

- SASB
- MSCI

ETAPE 3

- Sélectionner les ESRS
- Collecter des documents auprès des sociétés

ETAPE 4

- Infrastructure de l'entreprise
- Ressources humaines
- Développement technologique
- Approvisionnement
- Activités

ETAPE 5

- Réaliser un audit
- Lettre de mission
- Plan d'avancement à appliquer par l'entreprise détenue

ETAPE 6

- Recueillir les retours d'expérience

ETAPE 7

- Plan d'action de l'entreprise détenue
- Bonnes pratiques
- Mécanismes de réclamation

Objectifs du Groupe de Travail

Ksapa apporte son expertise sur les entreprises et les enjeux de droits humains dans les industries financières pour consolider une boîte à outils sur les droits de l'homme afin de soutenir la Taskforce France Invest sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement. Un groupe de travail, appelé " Durabilité dans la chaîne de valeur " a été mis en place en 2022 pour partager des idées sur les droits de l'homme dans le secteur de l'investissement. Cerea Partners a facilité les discussions et piloté les activités de collaboration.

RAPPEL DES OBJECTIFS

Ksapa apporte son expertise pour accompagner au mieux le groupe de travail de France Invest dans l'intégration des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement à travers ses décisions d'investissement, en conformité avec les réglementations croissantes en la matière. L'objectif final est de développer une boîte à outils commune, accessible en open source, en 2023. Cette boîte à outils aidera les investisseurs et les sociétés holdings à évaluer et intégrer les considérations relatives aux droits de l'homme dans leurs décisions d'investissements

La boîte à outils doit :

Être adaptable à toute taille d'entreprise (PME, grande entreprise...)

- Clarifier les droits humains
- Clarifier les réglementations en matière de droits humains (diligence raisonnable...)
- Aider les investisseurs à cartographier les risques liés aux droits humains et à agir sur les problèmes potentiels en question
- Être opérationnel, concret et simple

ENTREPRISES MEMBRES DU GT ACCUEILLIES PAR FRANCE INVEST

- **Sylvie Le Bras** – Arkea Capital
- **Déborah Rajaosafara** – Cerea Partners
- **Chloé Del Rio** – Swen Capital Partners
- **Jean-François Dufasne** – Edmond de Rothschild
- **Céline André & Pierre-Philippe Crepin** – Eiffel Investment Group
- **François de Maillard** – Montefiore Investment
- **Baptiste Coulon** – DealBydeal Invest
- **Blandine Machabert** – RAISE Impact

Les membres sont principalement des investisseurs et des holdings axés essentiellement sur **des actifs en France et en Europe**, tels que du capital-intestissement, des fonds de fonds, des produit financiers...

Productions

- › Boîte à outils - Droits Humains
👉 [disponible sur le site de France Invest](#)

-  Formation spécifique liée aux Droits humains
dispensée par Ksapa

👉 [disponible sur l'Académie France Invest](#)

Prochaines sessions

- › 03 juillet 2024
- › 17 décembre 2024

- › Point de contact Ksapa :
Solène Renard - *Consultante en développement durable et droits humains*
srenard@ksapa.org
+33778261940



Mercredi 17 janvier 2024

Présentation du Guide
sur les Droits Humains
dans le Capital-
Investissement

Retours d'expérience

Cas du livrable et/ou situations de dossiers liées aux enjeux des droits humains



Sylvie Le Bras

Responsable ESG
chez Arkéa Capital



Céline André

Directeur chez Eiffel
Essentiel

Mercredi 17 janvier 2024

Présentation du Guide
sur les Droits Humains
dans le Capital-
Investissement

Mercredi 17 janvier 2024

Présentation du Guide
sur les Droits Humains
dans le Capital-
Investissement

A vos questions !